



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 18 janvier 2018**

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 janvier 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 17), M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question 17), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 2), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 16 incluse), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, M. Philippe MOUGIN;

**Secrétaire :**

Mme Myriam LEMERCIER.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Gueric CHALNOT, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

M. Eric ALAUZET à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF, M. Gueric CHALNOT à M. Rémi STHAL, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT à Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE à Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

**OBJET :** 2 - Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

## **Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante**

### **Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire**

Par délibération en date du 6 novembre 2017, vous m'avez accordé, pour toute la durée de mon mandat, les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement des diverses opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

#### **I - Conventions de location nouvelles et renouvellements**

- **Rue du Bougney** : Convention de mise à disposition d'un atelier d'artiste au profit de Catherine MERDY, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 01/09/2017).

- **Rue du Bougney** : Convention de mise à disposition d'un atelier d'artiste au profit d'Elise HAVET, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 01/09/2017).

- **Rue du Bougney** : Convention de mise à disposition d'un atelier d'artiste au profit de Lulu ZHANG, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 01/09/2017).

- **Rue du Bougney** : Convention de mise à disposition d'un atelier d'artiste au profit de Thibault QUITTELIER, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 22/09/2017).

- **Rue du Bougney** : Convention de mise à disposition d'un atelier d'artiste au profit de Emilie Mc DERMOTT, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 11/10/2017).

- **6 rue des Causes** : Convention de mise à disposition de locaux au profit du Cabinet d'Etudes ALYCE, pour la conduite d'une enquête à propos des déplacements sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 15/09/2017).

- **10 avenue de Chardonnet** : Convention de mise à disposition de locaux au sein de la Friche artistique au profit de l'association CULTURE ACTION, moyennant une redevance annuelle de 360 € (Date d'effet de la convention : 15/06/2017).

- **10 avenue de Chardonnet** : Convention de mise à disposition de locaux mutualisés au sein de la Friche artistique au profit de DAY FOR NIGHT, moyennant une redevance annuelle de 180 € (Date d'effet de la convention : 01/07/2017).

- **10 avenue de Chardonnet** : Convention de mise à disposition de la Grande Halle et d'espaces complémentaires au sein de la Friche artistique au profit de la RAP RODIA dans le cadre du festival de musique Détonation 2017, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 03/09/2017).

- **10 avenue de Chardonnet** : Convention de mise à disposition de locaux mutualisés au sein de la Friche artistique au profit de la COMPAGNIE 1 DES SI, moyennant une redevance annuelle de 120 € (Date d'effet de la convention : 15/09/2017).

- **10 avenue de Chardonnet** : Convention de mise à disposition de locaux mutualisés au sein de la Friche artistique au profit de l'ASSOCIATION RUBATO, moyennant une redevance annuelle de 120 € (Date d'effet de la convention : 15/09/2017).

- **5 B chemin des Deux Lys** : Servitude de passage au profit au profit de Rosemary GUERBER, moyennant une redevance annuelle de 30 € (Date d'effet de la convention : 01/07/2017).

- **1 chemin Français** : Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE, moyennant une redevance annuelle de 2 600 € (Date d'effet de la convention : 01/01/2017).

- **Chemin des Gravier Blancs** : Servitude de passage au profit de M. Benedetto BASSO, moyennant une redevance annuelle de 30 € (Date d'effet de la convention : 01/07/2017).

- **17 rue Haag** : Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association MONTRAPON DISTRIBUTION ALIMENTAIRE, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 01/12/2016).

- **3 avenue de l'Helvétie** : Convention de mise à disposition d'un logement au profit de Mme SCHNEEBERGER-COURATTE-ARNAUDE, institutrice, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 01/09/2017).

- **1 rue de la Pelouse** : Convention de mise à disposition de locaux au profit du Secours Populaire, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 01/08/2017).

- **8 chemin des Prés de Vaux** : Convention de mise à disposition d'un box de stockage au profit de LA MAISON DE L'EUROPE, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 01/01/2017).

- **8 chemin des Prés de Vaux** : Convention de mise à disposition d'un box de stockage au profit de LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 01/01/2017).

- **24 rue des Roses** : Convention de mise à disposition de locaux au profit du DEPARTEMENT DU DOUBS, moyennant une redevance annuelle de 5 500 € (Date d'effet de la convention : 15/04/2017).

- **34 chemin de Vieilley** : Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'ASSOCIATION LOISIRS ET SOLIDARITE DES RETRAITÉS, moyennant une redevance annuelle de 360 € (Date d'effet de la convention : 01/02/2017).

- **49 chemin de Valentin** : Convention de mise à disposition de locaux au profit du COMITE DE QUARTIER TORCOLS CHAILLUZ, moyennant une redevance annuelle de 560 € (Date d'effet de la convention : 01/08/2017).

## II - Contentieux

- **Affaire R. c/ commune de Besançon** : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'un recours en annulation introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon le 20 juillet 2017.

Le requérant sollicite l'annulation de la décision du 12 juin 2017 par laquelle le Maire a refusé toute forme de régularisation de son compte épargne temps suite à un arrêté de révocation.

Il sollicite également l'injonction au Maire de le rétablir dans ses droits ou de procéder à une régularisation financière de sa situation.

- **Affaire P. c/ commune de Besançon** : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'un recours en annulation introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon le 22 septembre 2017.

Le requérant sollicite l'annulation de l'arrêté du 13 avril 2017 par lequel le Maire a délivré à la SCI TRICOLERE un permis de construire pour la construction de 8 logements chemin du Sanatorium à Besançon, ainsi que de la décision du 24 juillet 2017 rejetant le recours gracieux.

Il sollicite également la condamnation de la commune de Besançon à lui payer la somme de 2 000 € sur le fondement de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

- **Affaire D. c/ commune de Besançon** : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'un recours en annulation introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon le 25 septembre 2017.

Le requérant sollicite l'annulation de l'arrêté du 13 avril 2017 par lequel le Maire a délivré à la SCI TRICOLERE un permis de construire pour la construction de 8 logements chemin du Sanatorium à Besançon, ainsi que de la décision du 27 juillet 2017 rejetant le recours gracieux.

Il sollicite également la condamnation de la commune de Besançon à lui payer la somme de 2 000 € sur le fondement de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

- **Affaire Z. c/ commune de Besançon** : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'un recours en annulation introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon le 18 octobre 2017.

Le requérant sollicite l'annulation de l'arrêté municipal du 26 avril 2017 par lequel le Maire lui a refusé la délivrance d'un permis de construire portant sur la réalisation d'une maison d'habitation de 2 logements sur un terrain situé 35 chemin sous les Vignes de Rognon, à Besançon.

Il sollicite également la condamnation de la commune de Besançon à lui payer la somme de 2 500 € sur le fondement de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

**III - Marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 225 000 € HT depuis le 01/01/2016) et marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT**

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
<b>Architecture et Bâtiments</b>			
Marché de réinsertion professionnelle au bénéfice de jeunes en difficulté âgés de moins de 26 ans, habitant majoritairement les quartiers prioritaires de la Ville de Besançon, pour la réalisation de divers petits travaux à la Citadelle, dans d'autres propriétés de la Ville et sur le domaine public de la Ville de Besançon	18/10/2017	ADDSEA SERVICE INSERTION 25000 BESANÇON	Mini : 40 000 € HT Maxi : 110 000 € HT
Mission de contrôle technique dans le cadre des travaux de réhabilitation de la piscine de Chalezeule	27/11/2017	SOCOTEC 25000 BESANÇON	35 000 € HT
Marché subséquent pour la réalisation de la mission de base et de missions complémentaires dans le cadre de réaménagement de bureaux au 32 avenue de l'Observatoire	16/10/2017	4 C SARL 25390 ORCHAMPS- VENNES BRISLANCE ET ASSOCIES 39120 CHAUSSIN JBI 25700 VALENTIGNEY LA FABRIKE 25000 BESANÇON SANTINI STRUCTURE AE INGENIERIE 70000 VESOUL	165 228 € HT
Réaménagement du bâtiment 8 au Centre Technique Municipal Lot n° 1 : bardage rapporté isolé Groupement de commandes permanent Ville/CAGB	10/10/2017	CEIBAC 39100 DOLE	34 262,32 € HT
Réaménagement du bâtiment 8 au Centre Technique Municipal Lot n° 2 : sur-toiture double peau isolée Groupement de commandes permanent Ville/CAGB	10/10/2017	CEIBAC 39100 DOLE	53 710,42 € HT
Restructuration du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie Lot n° 9 : peinture cloisons doublage faux-plafonds	15/12/2017	PERRIN SAS 25300 PONTARLIER	88 909 € HT

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Restructuration du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie Lot n° 13 : électricité et éclairage muséographique	15/12/2017	EIFFAGE ENERGIE 67540 OSTWALD	128 159,72 € HT
<b>Maîtrise de l'Energie</b>			
Etude technique, juridique et financière pour la rénovation énergétique de 6 gymnases à Besançon	09/11/2017	JBI 25700 VALENTIGNEY SCET PARIS 12 SEDIA 25000 BESANÇON SOCODER 39100 DOLE	71 525 € HT
<b>Education</b>			
Fourniture de serviettes de table en papier aux restaurants scolaires de la Ville de Besançon pour l'année scolaire 2017-2018	25/10/2017	JAVEL BARBIZIER 25000 BESANÇON	Sans mini Maxi : 30 000 € HT
<b>Eau et Assainissement</b>			
Création de branchements d'eau potable et d'assainissement	20/11/2017	HEITMANN ET FILS 25410 VELESMES-ESSARTS	Mini : 400 000 € HT Maxi : 1 800 000 € HT
<b>Relation avec les usagers</b>			
Reprise des concessions funéraires échues	10/11/2017	POMPES FUNEBRES CLOUZOT 25480 ECOLE-VALENTIN	Sans mini Maxi : 25 000 € HT
<b>Hygiène-Santé</b>			
Acquisition et maintenance de défibrillateurs automatisés externes	20/11/2017	D SECURITE GROUPE 69320 FEYZIN	Sans mini Maxi : 208 999 € HT
<b>Vie des Quartiers</b>			
Acquisition de matériel technique pour le Kursaal - Matériel lumière	13/12/2017	STUDIO PLUS MAT'SHOP 25000 BESANÇON	Sans mini Maxi : 5 000 € HT
Acquisition de matériel technique pour le Kursaal - Matériel sonorisation	13/12/2017	STUDIO PRESTA SERVICES 21800 QUETIGNY	Sans mini Maxi : 20 000 € HT
Acquisition de matériel technique pour le Kursaal - Matériel vidéo	13/12/2017	VIDELIO IEC 25000 BESANÇON	Sans mini Maxi : 15 000 € HT
<b>Espaces Verts Sportifs et Forestiers</b>			
Fourniture de végétaux Hivers 2017/2018 et 2018/2019 Lot n° 2 : fourniture d'arbustes, de petits conifères de plantes grimpantes et rosiers	12/12/2017	PEPINIERES FRANCILIENNES 95500 LE THILLAY	Mini : 10 000 € HT Maxi : 40 000 € HT
Stade de Clairs-Soleils : aménagement d'un mini-terrain de football de 20x40m en gazon synthétique	08/12/2017	DUC ET PRENEUF EST 25400 AUDINCOURT	72 219,23 € HT

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
<b>Communication</b>			
Supports audiovisuels Lot n° 1 : réalisation de vidéos promotionnelles / de prestige Groupement de commandes entre la Ville de Besançon et la CAGB	06/11/2017	VINCENT VERNIER 25000 BESANÇON DIGITAL MEDIA PRODUCTIONS 25130 VILLERS-LE-LAC COULEURS DU MONDE 39380 MONTBARREY	Sans mini Maxi : 66 000 € HT
Supports audiovisuels Lot n° 2 : reportages vidéos Groupement de commandes entre la Ville de Besançon et la CAGB	06/11/2017	VINCENT VERNIER 25000 BESANÇON DIGITAL MEDIA PRODUCTIONS 25130 VILLERS-LE-LAC COULEURS DU MONDE 39380 MONTBARREY	Sans mini Maxi : 141 000 € HT
Supports audiovisuels Lot n° 3 : réalisation vidéos animées / motion design Groupement de commandes entre la Ville de Besançon et la CAGB	31/10/2017	STUDIO CHAMBERLIN 06560 SOPHIA ANTIPOLIS	Sans mini Maxi : 90 000 € HT
<b>Musée du Centre</b>			
Transports d'œuvres pour l'exposition «l'Eminence Pourpre» au Musée du Temps	14/11/2017	LP ART 93100 MONTREUIL-SOUS-BOIS	26 390 € HT

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan.**

Préfecture du Doubs

Reçu le 29 JAN. 2018



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,

Danielle DARD.